

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 22 octobre 2018

Le lundi 22 octobre 2018 à 20H00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 15 octobre, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, Colin Bernard, DIOGO Jean, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier, ARPAGIAN Philippe et Mme SALOMON.

Absent : PANAR Michel excusé

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

La réunion a débuté par la visite du chantier de la Grange aux Chouettes. Le chantier est terminé, restera à déterminer une date pour l'inauguration.

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

**1-Carte communale, validation suite à l'enquête publique :**

Présentation du projet de la nouvelle carte, le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications proposées, à la suite de l'enquête publique.

**2- Vente de l'impasse des Martres à la SCI des Martres:**

M. le maire présente le projet d'achat que propose Mme Brisseau. Proposition d'achat d'une partie du chemin rural ne desservant que sa propriété. Les différents frais seront à la charge de la SCI des Martres ; c'est-à-dire :

L'achat de l'impasse à la commune, 100.00€

L'organisation de l'enquête publique

Les frais de bornage et d'enregistrement de l'acte notarié

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le maire, à l'unanimité, pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**3-Aménagement de bourg, autorisation pour signature du marché de MO :**

11 entreprises ont répondu à ce marché. Avec l'aide de l'ATD 16, (Agence Technique Départementale), 3 ont été reçues pour audition afin de présenter leur projet. A la suite de cette audition, le candidat mieux-disant et moins-disant a été retenu.

L'offre du groupement SEGUI GST GUERIF a été retenue pour un montant total de 66 751,20 € TTC (coût de l'étude globale, toutes tranches confondues).

Par la suite, un marché de travaux va être lancé afin de chiffrer les différentes tranches de travaux envisagées. Ces dossiers sont subventionnables à 80%.

Pour Info M. le maire précise qu'en cas de fusion, les communes nouvelles sont prioritaires aux subventions.

Le conseil valide à l'unanimité, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement SEGUI GST GUERIF et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

#### **4-SIAEP, approbation du rapport annuel 2017 :**

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du service publique.

Le conseil valide à l'unanimité, le RPQS 2017 du SIAEP relatif au prix et à la qualité du service public.

#### **5-CCVC, révision du loyer du terrain de l'ancien stade :**

La convention de mise à disposition du terrain de l'ancien stade à la CCVC prévoit une indexation du loyer sur l'indice INSEE ILC 2<sup>ème</sup> trim. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le loyer dû par la CCVC sera donc de 518,84 € mensuels contre 500 € actuellement.

#### **6-Demande de participation financière école enfant Jésus de Villefagnan :**

Une demande de participation financière a été demandée par l'école Enfant Jésus de Villefagnan, concernant un enfant de Courcôme scolarisé en maternelle dans leur établissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'aucune participation financière ne sera accordée, du fait que le RPI possède une école maternelle dont dépend normalement l'enfant.

#### **7- Calitom, ramassage lotissement de la croix rouge :**

M. Colin et Mme Salomon ont parcouru le village en compagnie d'un représentant de Calitom. Cela a permis d'identifier des lieux de passage dangereux ; que ce soit pour les habitants ou le camion de collecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, l'interdiction au camion de Calitom de rentrer dans le lotissement de la Croix Rouge, cela pour des raisons de nuisances sonores et de dégradations du bitume lors de ses manœuvres.

Il faudra donc déposer ses sacs dans les bacs collectifs qui seront disposés à cet effet. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.

#### **8- Grange aux chouettes, tarification des locations :**

Comme pour la salle socio-culturelle, l'utilisation par nos associations est gratuite, les fluides restent à charge des utilisateurs, soit 0,20 € /kw pour l'électricité.

		COMMUNE		HORS COMMUNE
		PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS
<b>REUNION</b>	LOCATION	20	GRATUIT	30
1 journée (Vaisselle comprise)	LOCATION	25	GRATUIT	40
2 journées (Vaisselle comprise)	LOCATION	40	GRATUIT	60
Pour toute location	CAUTION	250	/	250

### **9- Cérémonie du 11 novembre et exposition salle socio culturelle :**

L'Amicale Laïque, représentée par Mme Duchiron, propose une exposition sur la guerre 14-18 durant la semaine qui précède le 11 novembre et jusqu'au dimanche. L'inauguration se fera le jeudi 8 Novembre à 18h30. La cérémonie du Dimanche 11 novembre se fera selon les horaires habituels à savoir rassemblement à la mairie à 10h30, puis cérémonie aux monuments aux morts à 11h00.

### **10-Projet éolien des Martres :**

Une délégation des Marchis, portée par M. Puygrenier-Forgerit-Thivet, a fait savoir à la mairie l'inquiétude quant à l'installation d'une éolienne de grande taille sur la parcelle des « Galacies », soit à 823m des premières habitations. M. le maire a bien entendu pris acte de ces revendications. Cependant, à l'heure actuelle, aucune décision ne peut être prise sans études complémentaires sur ce dossier.

### **11-Fusion de communes :**

Le rendez-vous à la sous-préfecture est fixé au 15/11/2018. La délibération en conseil municipal devra se faire au plus tard le 15 décembre.

### **12-questions diverses :**

***Devis achat de tables pour la Grange aux Chouettes :*** Différents devis ont été proposés, celui retenu est Comat & Valco pour un montant de 1 489,91 € TTC (12 tables et un chariot de rangement).

***Travaux menuiserie Mairie et agence postale :*** Suite à son accident, L. Cremoux ne pourra pas faire les travaux qui lui étaient destinés lors de la consultation sur les travaux de mairie et la poste. Un nouveau devis nous a été présenté pour un montant de 11 717,98€ TTC, conforme au budget, par la société EPIDEL. Le conseil valide à l'unanimité le devis de l'entreprise EPIDEL.

***Point budgétaire :*** A ce jour, les réalisations sont conformes aux prévisions budgétaires. Attention tout de même une subvention FRIL risque de ne pas arriver, l'arbitrage est en cours à la Région Nouvelle Aquitaine.

Reste le FST à percevoir sur les 2 programmes d'investissement en cours (Grange aux Chouettes et sanitaires publics)

***Point travaux :*** M. Colin nous expose l'avancée des travaux en cours :

Fin du programme annuel de réparation des routes et chemins ; Allée et parking du cimetière, trottoir devant le garage « Courcôme Automobiles », chemin des Combeaux, et point à temps sur autres voiries.

Quasi achèvement de la réfection du mur de la place de la mare

Mise en place sur le parking du cimetière, de panneaux indiquant que des emplacements de stationnement doivent être laissés libres pour les visiteurs du cimetière.

Repas des aînés le 18 novembre, choix du menu proposé par « Le Gensac »

Choix des chocolats de Noël (en collaboration avec l'APE).

Choix des colis de Noël

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h00.